

A3TP
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : Le keff 29800 La Martyre
885 372 631 RCS BREST

ACTE PORTANT CONSENTEMENT UNANIME DE TOUS LES ASSOCIES EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 20-1 DES STATUTS DE LA SOCIETE A3TP

Suivant acte sous seing privé en date à La Martyre du 2 juillet 2020, il a été constitué entre Monsieur Christophe LE BRIS et la Société AKM, une SARL dénommée A3TP dont le capital est réparti comme suit :

- Société AKM , propriétaire de 1500 parts sociales ,numérotées de 1 à 1500
- Monsieur Christophe LE BRIS, propriétaire de 1500 parts sociales numérotées de 1501 à 3000.

Lors de la création de la Société A3TP , Messieurs Christophe LE BRIS et Anthony MORVAN ont tous deux été nommés Gérants de la Société.

Suivant lettre datée du 8. Février 2024, Monsieur Anthony Morvan a informé Monsieur Christophe LE BRIS , en sa qualité de Gérant de sa décision de démissionner de son mandat de Gérant de la Société A3TP .

Aucune Assemblée générale n'a constaté à ce jour la cessation des fonctions de Gérant de Monsieur Anthony MORVAN.

Consécutivement, conformément à l'article 20-1 des statuts les deux associés représentant l'intégralité des parts de la Société A3TP décident tous deux :

- de prendre acte de la démission de Monsieur Anthony MORVAN avec effet immédiat,
- de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie de la présente décision pour effectuer toutes les formalités légales consécutives à la démission de Monsieur MORVAN de son mandat de Gérant de la Société A3TP .

FAIT A *Plouzanet*
LE *24 octobre 2024*

Pour la Société AKM
Monsieur A MORVAN, gérant



Monsieur Christophe LE BRIS

